

INTERNATIONAL FEDERATION FOR THE PROTECTION OF THE RIGHTS OF ETHNIC, LINGUISTIC, RELIGIOUS & OTHER MINORITIES

Conseil des droits de l'homme – 41^{ème} session Point 3 : Les droits des femmes dans le contexte des changements climatiques

Agnès CAROLIN

Tout d'abord, l'ONG International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic Religious Linguistic & Other Minorities et le Centre d'Etudes Juridiques Africaines saluent le Conseil pour l'adoption de la résolution 38/4 *Droits de l'homme et changements climatiques* lors de sa 38^{ème} session de juillet de 2018 qui souligne la nécessité d'incorporer la question du genre dans les actions climatiques. À ce propos, nous soutenons les initiatives prises par le Programme de travail de Lima relatif au genre de 2014¹ ainsi que les objectifs fixés par le programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous attendons avec impatience les progrès réalisés par les États qui seront présentés à l'issue du prochain sommet Action Climat prévu le 23 septembre 2019 à New York.

La lutte pour l'incorporation du genre dans les questions climatiques est une des plus difficiles, notamment sur le plan temporel. En effet l'incorporation de la problématique de genre est récente car c'est l'Accord de Paris de 2015 qui, pour la première fois, fait apparaître explicitement la notion de genre². Un travail de longue haleine doit encore être fourni. En effet, selon l'Association Adéquations en 2015, seulement 0,01% des financements mondiaux soutenait des projets s'attaquant à la fois au changement climatique et aux inégalités entre les sexes³.

Face aux changements climatiques, les femmes se trouvent vulnérables dans tous les domaines, que ce soit sur le plan de la sécurité alimentaire, de la santé, sur le plan culturel ou encore de la mobilité. Il suffit d'une catastrophe pour que leur situation s'aggrave. Ainsi, le passage du cyclone Idai au Mozambique l'illustre pleinement. Après avoir fait un grand nombre de victimes - près de 602 morts au Mozambique, 2 millions de sinistrés au Mozambique et Zimbabwe - les femmes se sont

¹ Programme de travail de Lima relatif au genre (Décision n° 18/CP.20. 2014)

https://gendercc.net/fileadmin/inhalte/dokumente/6_UNFCCC/COPs/Lima_Work_Programme_on_Gender.pdf

² Préambule de l'Accord de Paris de 2015

<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fr/109f.pdf>

³ Association Adéquation, *La finance climat en action pour les femmes*, 2018
<http://www.adequations.org/spip.php?article2511>

vues contraintes de se prostituer afin de bénéficier d'aides alimentaires' en violation flagrante de leurs droits fondamentaux.

À ces femmes, il faut leur donner leur place d'actrices afin de ne plus perpétuer leur état de victimes. En effet selon une étude du PNUD de 2016⁴, si de nombreuses parties à l'Accord de Paris décrivaient les femmes comme « *vulnérables, seules deux parties les considéraient comme des agents de changement, et très peu d'entre elles intégraient de manière globale la question de l'égalité des sexes* »⁵.

De plus, les droits des femmes se trouvent déjà bafoués en dehors du contexte des changements climatiques, comment dans ce contexte précis, faire évoluer les choses ?

L'IFPRERLOM et le CEJA estiment que des bonnes pratiques existent et les Etats devraient s'en inspirer aux niveaux universel, régional et national.

Nous voudrions citer l'exemple irlandais. En effet, l'Irlande a fait de l'égalité des sexes et de l'action climatique des priorités interdépendantes en favorisant des programmes liés à l'accès des femmes à des sources d'énergie renouvelables. Ces deux domaines doivent être envisagés conjointement afin de parvenir à des résolutions plus adéquates. Les dissocier ne ferait que résoudre partiellement ces problématiques.

Nous accueillons les 4 propositions faites par l'ONU Femmes au Vietnam lors d'un séminaire le 22 avril 2019 visant à améliorer les moyens de subsistance des femmes et leur apporter une aide financière⁶. L'une des propositions consistant à appuyer les femmes agricultrices à cultiver le lotus sur des sols de riz inefficaces touchés par les inondations.

⁴ Tribune de Genève, *Femmes contraintes de se prostituer pour manger*, 2019.
<https://www.tdg.ch/monde/femmes-contraintes-prostituer-manger/story/29525664>

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Étude analytique sur une action climatique tenant compte des questions de genre et axée sur l'exercice plein et effectif des droits des femmes*, 2019.
<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/120/14/PDF/G1912014.pdf?OpenElement>

⁶ Huyer, S, *Gender Equality in national climate action: planning for gender-responsive nationally determined contributions*, United Nations Development Programme, 2016.
<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender-equality-in-national-climate-action--planning-for-gender-.html>

⁷ Nhân Dân, *Aide aux femmes dans l'adaptation au changement climatique*, 2019.
<https://fr.nhandan.com.vn/culture/item/4997071-aide-aux-femmes-dans-l%E2%80%99adaptation-au-changement-climatique.html>

Nous saluons également les Etats Africains pour la gestion de la « semaine Africaine du climat » qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2019 au Ghana. Cependant nous regrettons que la thématique des femmes n'ait pas été abordée.

Le continent africain étant l'un des continents le plus touché par les changements climatiques avec l'Asie. Il est nécessaire que le Fonds Vert pour le climat prennent en considération ces problèmes conjoints. Nous encourageons les nouveaux acteurs financiers, tels que le groupe Attijariwafa⁹, de progresser en ce sens.

Les statistiques réalisées par la FAO ont démontré que faire participer les femmes de manière plus active aux prises de décisions n'en serait que bénéfique : que ce soit en matière d'amélioration de la production agricole ou encore en matière de gestion des ressources naturelles, nous soutenons que ce n'est qu'à travers l'intégration de la moitié de l'humanité que celle-ci pourra être protégée.

⁹ Programme de la Africa Climate week, 2019.

<https://www.regionalclimateweeks.org/programs?lang=fr>

⁹ Yacouba Barma, A. *Fonds vert pour le climat : le groupe Attijariwafa Bank accrédité comme intermédiaire financier en Afrique*. La Tribune Afrique. 2019

<https://afrique.latribune.fr/finances/2019-03-01/fonds-vert-pour-le-climat-le-groupe-attijariwafa-bank-accredite-comme-intermediaire-financier-en-afrique-809294.html>